



Trop perçu Indemnités complémentaires employeur

Par dusty

Bonjour,

J'ai été en arrêt maladie plusieurs jours au mois d'octobre et novembre, mon employeur à continué de me payer sans avoir eu la subrogation de salaire de la part de la cpam.

ayant ,pour moi, envoyé mon AM et perçu mon salaire avec ijss, je ne me suis douté d'aucun problème...

hors le mois dernier ma RH me convoque et me dis n'avoir toujours pas eu le paiement de ces mois ci de la part de la cpam, elle me retire alors 745 euros de mon salaire (il me reste moins de 200? du coup sur ce mois), a t-elle le droit de me retirer autant d'un coup ?

le rattrapage sur la fiche de paie est mentionné "indemnité complémentaire employeur -745?"

merci de votre aide